

Projet Educatif Territorial

Le 4 avril 2013
 Mis à jour le 25 mars 2015
 Mis à jour le 28 juin 2018

Date de présentation du Projet : le jeudi 25 avril 2013

Collectivité territoriale porteuse du projet : Mairie de SAINT-REMY

Nom du correspondant : Mme Elisabeth MAILLARD

Fonction : Maire

Adresse : 4 rue de l'Eglise – 79410 SAINT-REMY

Téléphone : 05 49 35 66 78

Adresse électronique : communedesaintremy@orange.fr

Périmètre et public :

Territoire concerné : la commune de SAINT-REMY

Public concerné les enfants nés entre 2008 et 2015

Nombre d'enfants : 104

Niveau maternelle (entre 3 et 5 ans) : 44

Niveau élémentaire : 60

Mode d'inscription aux activités proposées :

- par période scolaire plus l'été soit 6 périodes.
- Payant pour certaines activités :

Activités Péri- Scolaires (3h/semaine) De 15h45 à 16h45 Lundi – Mardi - Jeudi	Garderie (tarif/enfant)				ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	
		Matin	Soir			Mercredis
			15h45 à 16h45 (vendredi)	16h45 à 17h45	17h45 à 18h45	<i>pour les habitants de Saint-Rémy</i> 6,50 € <i>pour les personnes hors communes :</i>
Gratuites	1 enfant	1,26 €	1,05 €	1,05 €	1,05 €	9,00 €
	2 enfants	1,05 €	0,84 €	0,84 €	0,84 €	
	3 enfants	0,84 €	0,735 €	0,735 €	0,735 €	
	4 enfants	0,63 €	0,55 €	0,55 €	0,55 €	
	5 enfants	0,50 €	0,44 €	0,44 €	0,44 €	
Vacances (1 semaine aux vacances d'hiver, 1 semaine aux vacances de Printemps, 1 semaine aux vacances d'Automne et 3 semaines l'été)						
<i>pour les habitants de Saint-Rémy :</i> 15,00 € la journée (repas compris) et 17,00 € la journée de camp. <i>pour les personnes hors communes :</i> 17,50 € la journée (repas compris) et 19,50 € la journée de camp.						

Modalités d'information des familles : par courrier

Etablissement concerné : une école primaire publique

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées :

36 Semaines scolaires :

Mercredi	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	
PS à CM2	PS à CE1	CE2 à CM2
8h50 à 9h Accueil	8h50 à 9h Accueil	8h50 à 9h Accueil
9h à 12h Classe	9h à 11h50 Classe	9h à 12h15 Classe
12h à 13h15 Pause méridienne	11h50 à 13h10 Pause méridienne	12h15 à 13h35 Pause méridienne
13h15 ALSH...	13h10 à 13h20 Accueil	13h35 à 13h45 Accueil
	13h30 à 15h45 Classe	13h45 à 15h45 Classe
	Lundi, Mardi et Jeudi : 15h45 à 16h45 APS APC : 2 soirs/semaine	

6 Semaines de vacances : Garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 18h45 et ALSH de 8h45 à 17h.

Durée : 3 ans.

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires :

ALSH des mercredis

Activités extrascolaires :

ALSH des vacances scolaires

Activités associatives

ALSH

Nombre de familles accueillies : **58**

Nombre d'enfants accueillis : **64**

Entre 3 et 6 ans : **25**

Entre 6 et 12 ans : **49**

Besoins répertoriés : Aide aux leçons, activités autour du livre (Bibliothèque)...

Atouts du territoire pour la mise en œuvre du PEDT : Tissu associatif relativement dense

Objectifs éducatifs partagés par les partenaires :

Maîtriser la langue à travers des activités autour des livres

Effets attendus :

- Améliorer le « Vivre ensemble »
- Promouvoir l'accès aux livres...

Articulation avec les dispositifs existants :

Projet éducatif local (ALSH) : annexe 1.

Projet d'école : annexe 2.

Activités proposées :

Ces activités s'articulent avec le Projet d'École.

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels : La Commune

Partenaires associatifs : Les bénévoles des Associations de la commune

Autres partenaires : Les enseignants

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Aide aux leçons	Amicale des Loisirs	Bénévoles	
Travaux « Bibliothèque »	Mairie	Employés	
Jeux de société	Mairie	Employés	
Jeux collectifs	Mairie	Employés	
Temps de repos	Mairie	Employés (ASEM)	

Composition de la structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage : Les membres de la Commission « Affaires Scolaires et ALSH »

Coordination du projet assuré par Le Maire : Mme Elisabeth MAILLARD

Responsable Pédagogique :

Fonction : Directeur(trice) de l'ALSH

Adresse : 4 rue de l'Eglise, 79410 SAINT-REMY

Téléphone : 05 49 35 66 78

Adresse électronique : communedesaintremy@orange.fr

Modalités de pilotage : Les membres de la Commission « Affaires Scolaires et ALSH »

Eléments prévus dans l'évaluation du projet :

Périodicité : 5 fois par an (par période)

Indicateurs retenus :

- Quantitatifs : nombre d'inscrits
- Qualitatifs : qualité des interventions, retours des enfants, des parents et des enseignants.

Signataires du projet :

Date de signature :

M. Le Préfet des Deux-Sèvres

M. Le Directeur Académique de l'Education Nationale (DASEN)

Mme Le Maire de Saint-Rémy